

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de New Richmond tenue dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville de New Richmond, le 2^e jour de novembre 2015, à 20 h, sous la présidence de monsieur Éric Dubé, maire

Sont présents : Les conseillers madame Geneviève Braconnier, messieurs François Bujold, Jean Cormier, Jean-Pierre Querry et Jacques Rivière.

Est absent : M. René Leblanc, conseiller, ayant justifié son absence.

Assiste également à la réunion : Monsieur Stéphane Cyr, directeur général.

Secrétaire d'assemblée : Madame Céline LeBlanc, greffière.

Vérification du quorum

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée et les délibérations débutent.

ADMINISTRATION

266-11-15 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée fait la lecture de l'ordre du jour qui est unanimement adopté par les conseillers, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. Jacques Rivière. Il est à noter que cet ordre du jour demeure ouvert à toute modification.

2. Honneur aux pompiers volontaires

Le Conseil municipal, par l'entremise du maire, honore trois (3) pompiers volontaires de New Richmond afin de souligner leurs nombreuses années de service au sein du Service incendie :

M. Jacques Francoeur :	20 ans
M. Patrick Boudreau :	40 ans
M. Robert Leblanc :	50 ans

3. Adoption des procès-verbaux

267-11-15 3.1 Séance ordinaire du 5 octobre 2015

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2015;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

À ces causes, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2015.

4. Suivi de la période de questions (affaires du public) de la séance du 5 octobre 2015

Le président d'assemblée informe l'assistance des démarches effectuées concernant les demandes des contribuables lors de l'assemblée du 5 octobre 2015.

5. Correspondance

Le directeur général dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du Conseil du 5 octobre 2015 et apparaissant sous la cote « Correspondance Novembre 2015 ». À la demande du président d'assemblée, il résume les communications ayant un intérêt public.

268-11-15

6. Comptes à payer

Considérant que le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général ou des directeurs de services et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances ordinaires et extraordinaires antérieures;

À cette cause, sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers:

D'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de cinq cent cinquante-six mille cinq cent treize dollars et quarante-cinq cents (556 513,45 \$);

D'autoriser le directeur général à procéder dans les limites de ces crédits.

7. Rapport sur la situation financière de la Ville

M. Éric Dubé, maire, présente son message sur la situation financière de la Ville, ledit message traitant entre autres de la rétrospective des actions posées en 2015.

269-11-15

8. Nomination d'un maire suppléant

Sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers de nommer M. François Bujold à titre de maire suppléant, et ce, pour une période de quatre (4) mois.

270-11-15

9. Demande de droit de passage – Club les Chevaliers de la Motoneige

9.1 Voie ferrée à l'arrière de l'entrepôt Livre-Tout

M. Jean-Pierre Querry déclare qu'il a un conflit d'intérêts concernant ce point. Il se retire donc des discussions et s'abstiendra de voter.

Considérant la demande déposée par le Club les Chevaliers de la Motoneige à l'effet d'obtenir un droit de passage à partir de la voie ferrée (secteur Soudex) en passant à l'arrière de l'entrepôt Livre-Tout, en direction de Sports BG, ce qui permettrait le service des commerces de Sports BG et Francofor aux motoneigistes;

À cette cause, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers de permettre au Club les Chevaliers de la Motoneige de circuler à partir de la voie ferrée (secteur Soudex) en passant à l'arrière de l'entrepôt Livre-Tout, en direction de Sports BG.

271-11-15

9.2 Rang 2 Est et route du 2 au 4

M. Jean-Pierre Querry déclare qu'il a un conflit d'intérêts concernant ce point. Il se retire donc des discussions et s'abstiendra de voter.

Considérant que depuis la construction du parc éolien, le tracé du sentier fédéré de motoneige a dû être modifié;

Considérant que la route du Calvaire ne peut plus être utilisée;

À ces causes, sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers de permettre au Club les Chevaliers de la Motoneige de New Richmond de circuler sur les chemins suivants : Rang 2 Est, de New Richmond vers Caplan, ainsi que la route du 2 au 4, et ce, pour la saison 2015-2016 de motoneige.

272-11-15

10. Corporation du Camp théâtre de l'Anse – Octroi de subvention

Considérant que la Corporation du Camp théâtre de l'Anse tenait ses activités dans le bâtiment du Vieux-Couvent pour lequel un bail emphytéotique était en vigueur liant ainsi le Camp de théâtre à la Ville;

Considérant que la Ville a procédé par acte notarié à la cessation dudit bail emphytéotique;

Considérant les démarches entreprises par la Ville afin de mettre en vente la propriété sur laquelle le bâtiment du Vieux-Couvent est situé;

Considérant que des taxes municipales demeurent impayées sur ladite propriété par le Camp théâtre, organisme à but non lucratif, et que la Ville souhaite procéder à ladite vente en libérant le futur acquéreur de taxes impayées qui ne lui sont pas imparties;

À ces causes, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. Jean Cormier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'octroyer à la Corporation du Camp théâtre de l'Anse une subvention représentant le montant total de taxes municipales impayées s'élevant à quatre mille sept cent vingt-et-un dollars et quarante-deux cents (4 721,42 \$) en date du 2 novembre 2015, et ce, pour la propriété du 762, chemin Mercier. Il est de plus résolu d'octroyer un montant de mille cent vingt-quatre dollars et vingt-sept cents (1 124,27 \$), représentant le montant de taxes scolaires dues au 3 novembre 2015.

273-11-15

11. Autorisation de déneigement – Venterre NRG

Attendu que « Venterre NRG » demande une autorisation afin de procéder au déneigement du chemin ou du tronçon de chemin ci-après désigné (voir carte annexée) aux fins d'entretien de son parc éolien pour la période hivernale 2015-2016;

Attendu que le chemin ou le tronçon de chemin concerné par la demande est le suivant : chemin du Calvaire, à partir de la dernière résidence du Rang 4 Est jusqu'au parc éolien, incluant les chemins d'accès aux éoliennes privées et publiques situées sur le territoire de la Ville de New Richmond (environ 14 km);

Attendu qu'en vertu du règlement régissant le déneigement des chemins municipaux, le Conseil municipal peut autoriser une compagnie qui demande l'autorisation de déneiger elle-même et à ses frais un chemin municipal qui n'est pas déjà entretenu par la Municipalité, et ce, sous réserve du respect de certaines conditions;

Attendu que le demandeur a fourni une preuve d'assurance responsabilité civile pour ledit chemin d'un montant minimum d'un million de dollars (1 000 000 \$);

Attendu que « Venterre NRG », devenant responsable du déneigement de cette route, tentera de limiter le passage du grand public, et ce, pour des raisons de sécurité. Une affiche « Chemin fermé - Accès à vos risques » sera installée au bout du Rang 4. De plus, des barrières temporaires pourraient être utilisées afin de bloquer le passage lors de périodes jugées « non sécuritaire » pour ledit public;

Attendu que « Venterre NRG », effectuera le déneigement en conséquence de ses besoins relatifs à ses opérations, et non à ceux du grand public;

Attendu qu'une entente avec le Club les Chevaliers de la Motoneige afin de déplacer le tracé du sentier fédéré #5 hors du chemin du Calvaire a été conclue en 2013, et ce, pour des raisons de sécurité;

À ces causes, sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers de confirmer à « Venterre NRG » ou son mandataire, l'autorisation du Conseil municipal à procéder au déneigement du chemin et des tronçons cités en rubrique.

12. Règlement 991-15 ayant pour but de pourvoir au paiement de frais d'émission du refinancement de 677 400 \$ et pour ce faire un emprunt au montant de 13 548 \$, remboursable en 5 ans – Avis de motion

Un avis de motion est donné par le conseiller M. François Bujold à l'effet que le Règlement 991-15 ayant pour but de pourvoir au paiement de frais d'émission du refinancement de 677 400 \$ et pour ce faire un emprunt au montant de 13 548 \$, remboursable en 5 ans, sera adopté à une séance ultérieure.

274-11-15 13. Autorisation de signature – Lettre d’entente concernant l’entretien des chemins en période hivernale

Sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d’autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville la lettre d’entente numéro 5 concernant l’entretien des chemins en période hivernale pour la saison 2015-2016 avec le Syndicat des travailleurs municipaux de New Richmond (CSN).

275-11-15 14. Autorisation de signature – Subdivision du lot 5 805 203 (piscine Bruce-Ritchie)

Sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d’entériner la signature du maire et de la greffière de tous documents pertinents concernant la subdivision du lot 5 016 975, créant ainsi les lots 5 805 203 et 5 805 204, et ce, tel que complété par M. Pascal Mercier, arpenteur-géomètre, dans ses minutes plan numéro 6213, daté du 27 octobre 2015, ainsi que ses minutes ASP numéro 6214 daté du 28 octobre 2015 (Dossier DRC : 1089268 – Dossier PMAG : S15-303).

SERVICE DES LOISIRS

276-11-15 15. Demande de modification au contrat de conception des plans et devis et de surveillance des travaux – Projet Piscine Bruce-Ritchie

Considérant que la Ville a accepté, par sa résolution 134-06-15, l’appel d’offres pour la conception des plans et devis et de surveillance des travaux à la firme Pierre Bourdages architecte, pour le projet de la piscine Bruce-Ritchie, au montant de cent douze mille cinq cent soixante dollars et cinquante-deux cents (112 560,52 \$), taxes incluses;

Considérant que les travaux indiqués dans l’étude d’avant-projet ont été modifiés par la suite tant au niveau des esquisses que des interventions liées à la vétusté du bâtiment entraînant ainsi un travail supplémentaire;

Considérant que de ce fait, la firme Pierre Bourdages architecte a déposé une demande d’honoraires supplémentaires pour les plans et devis au montant de douze mille neuf cent trente dollars (12 930 \$), taxes en sus et de cinq mille deux cent dollars (5 200 \$), taxes en sus, pour la surveillance des travaux;

À ces causes, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d’autoriser le paiement à la firme Pierre Bourdages architecte de douze mille neuf cent trente dollars (12 930 \$), taxes en sus, représentant des coûts supplémentaires engendrés par la modification des plans versus la demande initiale. Les frais supplémentaires de cinq mille deux cent dollars (5 200 \$), taxes en sus, pour la surveillance des travaux seront quant à eux, versés ultérieurement.

277-11-15 16. Autorisation de passage – Défilé du Père Noël – Noël en Gaspésie 2015

Sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d’autoriser le passage du défilé du Père Noël entre l’aréna du Complexe sportif Jean-Marie-Jobin et le Carrefour Baie-des-Chaleurs (avenue Terry Fox, rue des Vétérans et boulevard Perron Ouest), le 27 novembre 2015, entre 18 h 45 et 20 h, et ce, dans le cadre du défilé du Père Noël pour les activités de Noël en Gaspésie 2015.

URBANISME

17. Règlement 989-15 modifiant le Règlement de zonage 927-13 (Création de la zone Ic.3 à partir de la zone Pc/b.13) – Avis de motion

Un avis de motion est donné par le conseiller M. Jean Cormier à l’effet que le Règlement 989-15 modifiant le Règlement de zonage 927-13 (Création de la zone Ic.3 à partir de la zone Pc/b.13), sera adopté à une séance ultérieure.

TRAVAUX PUBLICS

278-11-15 18. Appel d'offres – Services professionnels – Mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées

Considérant l'appel d'offres de services professionnels publié sur SEAO et se terminant le 16 octobre 2015 pour la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées;

Considérant la réception de quatre (4) soumissions et les résultats obtenus suite à la pondération desdites soumissions par les membres du comité de sélection :

Rang	Soumissionnaire	Montant Tx. incl.	Note finale
1	Arpo Groupe Conseil inc.	24 999,99 \$	51,20
2	Roche Ltée Groupe Conseil	45 397,88 \$	29,08
3	Tetra Tech Qi inc.	78 757,88 \$	17,20
4	Stantec Experts-Conseils Ltée	78 861,35 \$	15,53

À ces causes, sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'accepter l'offre déposée par la firme Arpo Groupe Conseil inc. au montant de vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents (24 999,99 \$), taxes incluses, celle-ci ayant obtenu la plus haute note finale des résultats de pondération, et ce, tel que précisé lors de l'appel d'offres de services professionnels. Le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents à cet effet. Le tout est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

279-11-15 19. Appel d'offres – Mesures de débits – Identification des sources d'eaux parasites

Considérant l'appel d'offres de services professionnels envoyé sur invitation à quatre (4) fournisseurs et se terminant le 23 octobre 2015 pour des services professionnels pour la préparation d'une étude concernant les mesures de débits, l'identification des sources d'eaux parasites et détermination des débits de conception pour les stations de pompage SP-6 et SP-8;

Considérant la réception de deux (2) soumissions et les résultats obtenus suite à la pondération desdites soumissions par les membres du comité de sélection :

Rang	Soumissionnaire	Montant Tx. incl.	Note finale
1	Arpo Groupe Conseil inc.	31 313,44 \$	40,88
2	Roche Ltée Groupe Conseil	61 741,58 \$	22,43

À ces causes, sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. Jean Cormier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'accepter l'offre déposée par la firme Arpo Groupe Conseil inc. au montant de trente-et-un mille trois cent treize dollars et quarante-quatre cents (31 313,44 \$), taxes incluses, celle-ci ayant obtenu la plus haute note finale des résultats de pondération, et ce, tel que précisé lors de l'appel d'offres de services professionnels. Le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents à cet effet. Le tout est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

280-11-15 20. Appel d'offres – Fourniture et livraison de gravier MG-20

Considérant l'appel d'offres sur invitation effectuée auprès de cinq (5) entreprises et se terminant le 30 octobre 2015 pour la fourniture et la livraison de gravier MG-20;

Considérant la réception de deux (2) soumissions :

Soumissionnaire	Prix à la tonne métrique	Montant taxes incluses
Les Entreprises G. Couture & Fils inc.	10,44 \$	15 604,41 \$
Construction DJL inc.	10,50 \$	15 694,09 \$

À ces causes, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté d'accepter la soumission conforme déposée par Les Entreprises G. Couture & Fils inc. au montant de quinze mille six cent quatre dollars et quarante-et-une cents (15 604,41 \$), taxes incluses, pour la fourniture et la livraison de gravier MG-20, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue. Par le fait même, le maire et la greffière sont autorisés à signer tous documents pertinents à cet effet.

281-11-15

21. Directive de changement – Luminaires DEL

Considérant que par sa résolution 81-03-15, le Conseil municipal a octroyé un contrat de fourniture, de livraison et d'installation de nouveaux luminaires DEL à Fugère Électrique inc. au montant de cent quatre-vingt-quatre mille deux cent quatre-vingt-dix-huit dollars et soixante-sept cents (184 298,67 \$);

Considérant la réception d'une directive de changement dudit entrepreneur à l'effet de remplacer dix-sept (17) luminaires sur le chemin Cyr qui sont alimentés à 347V plutôt qu'à 120V comme le reste du parc d'éclairage;

Considérant que ce changement entraîne des coûts supplémentaires pour ces dix-sept (17) luminaires de cent soixante-neuf dollars et soixante-dix-sept cents (169,77 \$) chacun, taxes en sus;

Considérant que les luminaires prévus pour le chemin Cyr seront installés dans le parc industriel pour lequel les quantités n'étaient pas au plan;

À ces causes, sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser le paiement à la firme Fugère Électrique inc. d'un montant de neuf mille quatre cent trente dollars et quarante-et-une cents (9 430,41 \$), représentant le remplacement de dix-sept (17) luminaires sur le chemin Cyr. Il est également entendu que cette dépense sera prise à même le Règlement 972-15.

Période de questions (Affaires du public)

Un citoyen s'informe concernant la future acquisition d'un camion-citerne pour savoir si le dossier continuera de cheminer étant donné que la subvention demandée au Ministère n'a pas été accordée.

Un contribuable demande quelle municipalité, à part New Richmond, n'a pas de camion-citerne et se questionne également sur l'utilité de cet achat.

Un citoyen souligne que la Ville a une bonne équipe de pompiers et que, pour garder les jeunes dans leur rang, il faut les équiper adéquatement.

Une citoyenne aimerait connaître la position de la Ville face au surplus accumulé que les administrateurs du Lieu d'enfouissement technique de Saint-Alphonse ont redistribué aux municipalités. Elle s'informe également de ce que la Ville compte faire de cet argent. Elle suggère la formation d'un comité environnemental ou encore d'entreprendre des actions de sensibilisation.

Un citoyen informe le Conseil qu'il y a une accumulation de gravelle à l'entrée du nouveau pont de Saint-Edgar, causée possiblement par les utilisateurs de véhicules tout-terrain, et qu'il y aurait lieu d'aviser les personnes concernées afin qu'elles puissent prendre les mesures nécessaires. Il demande également un suivi dans le dossier de demande de lumières de rue à l'intersection du chemin de Saint-Edgar et de la route 132 Est.

Un contribuable note qu'il y a une mauvaise gestion des conducteurs dans les manœuvres à entreprendre dans le carrefour giratoire. Une suggestion est émise à l'effet de publiciser de nouveau les façons de circuler à cet endroit.

Un citoyen demande un suivi dans le dossier des détritiques accumulés et apparents sur les terrains de l'ancienne cartonnerie.

Ajournement de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare l'ajournement de l'assemblée au vendredi, 6 novembre 2015, 15 h, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville. Il est 20 h 59.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière